

BE-A0523_716398_800433_FRE

Inventaire des minutes du notaire Joseph
Metten, à Argenteau, 1937-1939



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Protocole du notaire Joseph Metten, Argenteau.....	7
1 - 10 Minutes. 1937-1939.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Metten Joseph (Argenteau)

Période:
1936-1939

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6311

Etendue:
• Etendue inventoriée: 0.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI, les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 2 septembre 2011 fixant les tarifs des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Joseph Metten.

HISTORIQUE

Le notaire Joseph Metten a exercé de 1937 à 1939 à Argenteau.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.) le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Les minutes étaient détenues par l'étude des notaires Mathieu et Xavier Ulrici, à Argenteau.

ACQUISITION

Les minutes du notaire Joseph Metten ont été versées aux Archives de l'État à Liège le 18 juillet 2017 par l'étude des notaires Ulrici.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Joseph Metten.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fonds.

Description des séries et des éléments

---	PROTOCOLE DU NOTAIRE JOSEPH METTEN, ARGENTEAU Répertoire des minutes des notaires Guillaume Metten, Joseph Metten et Jean Herve. 1er janvier 1929 - 29 octobre 1942.	
1	<i>1 - 10 MINUTES. 1937-1939.</i> 2 janvier 1937 - 30 avril 1937 (n°1-48).	1 liasse
2	8 mai 1937 - 31 août 1937 (n°49-102).	1 liasse
3	3 septembre 1937 - 31 décembre 1937 (n°103-171).	1 liasse
4	5 janvier 1938 - 29 mars 1938 (n°1-56).	1 liasse
5	1er avril 1938 - 29 mai 1938 (n°57-94).	1 chemise
6	2 juin 1938 - 22 août 1938 (n°95-155).	1 liasse
7	2 septembre 1938 - 29 décembre 1938 (n°156-217).	1 liasse
8	3 janvier 1939 - 28 mars 1939 (n°2-62).	1 liasse
9	3 avril 1939 - 31 juillet 1939 (n°63-127).	1 liasse
10	3 août 1939 - 3 novembre 1939 (n°128-206).	1 liasse